

PRIMATURE

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G N°026-2026)

Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO

Bobo-Dioulasso, le 10 septembre 2026

Le Conseil des ministres s'est tenu à Bobo-Dioulasso,
le jeudi 10 septembre 2026,
en séance ordinaire, de 09 H 00 min à 12 H 53 min,
sous la présidence du
Camarade Capitaine Ibrahim TRAORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE LA GUERRE ET DE LA DEFENSE PATRIOTIQUE

Le Conseil a adopté **un décret** portant approbation des statuts de l'Agence Faso Boolé.

La mutation du Service national pour le développement (SND) en Agence Faso Boolé nécessite la relecture du décret n°2024-1054/PRES/PM/MEFP du 11 septembre 2024 portant approbation des statuts particuliers du Service national pour le développement.

Les innovations majeures du décret sont :

- la tutelle technique dévolue désormais au ministère de la Guerre et de la défense patriotique ;
- la modification de la composition du Conseil d'administration ;
- la prise en compte du Bureau comptable matières principal ;
- la possibilité d'avoir plusieurs directions régionales.

L'adoption de ce décret permet à l'Agence Faso Boolé de se doter de textes réglementaires en vue d'accomplir efficacement ses missions.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination d'un administrateur au Conseil d'orientation et de contrôle de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC).

L'adoption de ce décret permet la nomination du camarade Abdoulaye **GANDEMA, Mle 211 709 Y**, Commissaire divisionnaire de police, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Sécurité au Conseil d'orientation et de contrôle de l'Agence nationale de l'aviation civile pour un premier mandat de trois (03) ans.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté **trois (03) rapports**.

Le premier rapport est relatif à **un projet de décret** portant relecture du décret n°99-445/PRES/PM du 07 décembre 1999 portant érection du Service national pour le développement en établissement public de l'Etat à caractère administratif.

La relecture de ce décret permet le changement de dénomination du Service national pour le développement devenu l'Agence Faso Boolé, chargée entre autres, de l'organisation et de la gestion du Service national patriotique.

L'adoption de ce décret consacre la nouvelle dénomination du Service national pour le développement en Agence Faso Boolé (AFB).

Le deuxième rapport est relatif à **un projet de décret** portant déclaration d'utilité publique urgente, le projet de réalisation d'infrastructures de défense nationale et d'intérêt stratégique.

Le projet de réalisation d'infrastructures de défense nationale et d'intérêt stratégique dans la zone administrative de Ouaga 2000 concerne le site aménagé formant les sections 491, 492, 861, 862, 863 et 864. D'une superficie totale de 343 hectares 32 ares 90 centiares, ce site est situé au secteur 55 dans l'arrondissement n°12 de la commune de Ouagadougou.

L'adoption de ce décret permet de déclarer d'utilité publique urgente, le projet de réalisation d'infrastructures de défense nationale et d'intérêt stratégique.

Le troisième rapport est relatif à l'acquisition de trois (03) immeubles au profit de l'Etat.

Le premier immeuble est un complexe d'une superficie totale d'environ 31 513 m² formant les parcelles 00 et 00, lots 05 et 16, section 463 (XL),

secteur 51, arrondissement n°11 de Ouagadougou. Il a une superficie totale exploitable de 6 130,70 m² et comprend entre autres, un bâtiment de type R+4, 02 bâtiments de type R+2 et 10 bâtiments de type Rez-de-chaussée (RDC).

Le deuxième immeuble est bâti sur une superficie de 506 m² formant la parcelle 08, lot 14, section 019 (AW), secteur 04, arrondissement n°1 de Ouagadougou. Il a une superficie totale exploitable de 3 173,13 m² et comprend notamment 18 pièces modulables.

Quant au troisième immeuble, il est bâti sur une superficie totale d'environ 22 158 m² formant la parcelle 00, lot 46, section 352, secteur 19, arrondissement n°3 de Ouagadougou. Il a une superficie totale exploitable de 5 306,86 m² et comprend entre autres, un bâtiment R+2 extensible en R+3, un bâtiment RDC extensible en R+1.

Le coût total de l'acquisition de ces trois immeubles s'élève à **dix milliards sept cent cinquante millions (10 750 000 000) F CFA**.

L'adoption de ce rapport permet l'acquisition desdits immeubles en vue de renforcer le patrimoine immobilier de l'Etat et d'améliorer les conditions d'accueil et de travail des services bénéficiaires.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Conseil a adopté **trois (03) rapports**.

Le premier rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de l'Etat de Palestine au Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de Monsieur **Hassan ALBALAWI**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et

Plénipotentiaire de l'Etat de Palestine auprès du Burkina Faso, avec résidence à Bamako, en République du Mali.

Le deuxième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Commonwealth d'Australie auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de Madame **Keara SHAW**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Commonwealth d'Australie auprès du Burkina Faso, avec résidence à Accra, en République du Ghana.

Le troisième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Corée auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de Monsieur **Soyc CHANG**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Corée auprès du Burkina Faso, avec résidence à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DES SERVITEURS DU PEUPLE

Le Conseil a adopté **un décret** portant adoption du guide méthodologique de description des postes de travail de l'administration publique.

Ce décret est une relecture du décret n°2018-0500/PRES/PM/MFPTPS du 19 juin 2018 portant guide méthodologique de description des postes de travail des ministères et institutions publiques.

Les principales innovations se rapportent :

- au champ d'application du guide élargi aux collectivités territoriales, aux établissements publics de l'Etat, aux sociétés d'Etat et sociétés d'économie

mixte à participation majoritaire de l'Etat et aux autorités administratives indépendantes ;

- à la mission dévolue aux entités publiques prenant désormais en compte les attributions spécifiques de leurs structures dans le processus d'identification des postes de travail ;
- au profil idéal affirmé comme principe de référence pour l'occupation des postes, tout en autorisant désormais la prise en compte des profils disposant de compétences similaires ;
- aux modalités d'adoption et de révision des fiches de postes pouvant être adaptées dans certains cas, pour les besoins d'allègement des procédures.

L'adoption de ce décret permet de disposer d'un meilleur guide méthodologique de description des postes de travail de l'administration publique.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE

Le Conseil a adopté **un décret** portant fixation des attributions des agents diplomatiques et consulaires en matière d'état civil et organisation de l'état civil des Burkinabè à l'étranger.

Ce décret est une relecture du décret n°445/PRES/AET du 27 août 1963 portant fixation des attributions des agents diplomatiques et consulaires de la République de Haute-Volta en matière d'état civil. Après des décennies de mise en œuvre, ledit décret a révélé plusieurs insuffisances.

Le présent décret comporte plusieurs innovations. Il s'agit entre autres, de :

- l'élargissement des catégories d'officiers de l'état civil, en reconnaissant non seulement les chefs de missions diplomatiques et les chefs de postes consulaires mais également leurs adjoints comme officiers de l'état civil de plein droit ;
- l'institution de la délégation des fonctions d'officiers de l'état civil ;

- l'encadrement de la désignation des auxiliaires de l'état civil ;
- la possibilité de conférer, à titre exceptionnel, la qualité d'officiers de l'état civil délégué à un consul honoraire ;
- la définition expresse de la compétence territoriale des officiers de l'état civil ;
- l'introduction des missions consulaires mobiles, permettant de rapprocher les services d'état civil des Burkinabè de l'extérieur résidant loin des représentations diplomatiques ou consulaires.

L'adoption de ce décret permet de moderniser le cadre juridique applicable à l'état civil consulaire, d'améliorer la sécurité juridique des actes établis par les missions diplomatiques et les postes consulaires et de renforcer l'accessibilité et la continuité du service public au profit des Burkinabè de l'extérieur.

I.7. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à **deux projets de décret** portant respectivement modification du décret n°2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers universitaires (CHU) et du décret n°2015-1268/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 9 novembre 2015 portant statuts particuliers des Centres hospitaliers régionaux (CHR) du Burkina Faso.

A la suite des travaux de la 25^e Assemblée générale des Etablissements publics de l'Etat (AG/EPE), la Recommandation n°2024-01/AG-EPE du 1^{er} août 2024 a exigé la relecture des statuts et organigrammes des EPE pour y intégrer formellement les Bureaux comptables matières principaux (BCMP).

La modification desdits décrets vise à intégrer les Bureaux comptables matières principaux au sein de l'administration hospitalière pour assurer une meilleure gestion du patrimoine public non financier. Désormais, les BCMP remplacent les

anciennes directions des services généraux tout en préservant les expertises spécifiques liées au milieu médical, comme l'hôtellerie et la gestion administrative de maintenance.

L'adoption de ces décrets permet de garantir d'une part, au sein des Centres hospitaliers universitaires et des Centres hospitaliers régionaux plus de transparence et une utilisation rationnelle des ressources de l'Etat dans le secteur de la santé et d'autre part, d'harmoniser les pratiques nationales avec les directives communautaires de l'UEMOA.

I.8. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à une demande d'autorisation pour le financement de l'initiative sectorielle d'accroissement de la souveraineté énergétique.

Cette initiative vise à résorber la problématique de la vétusté des équipements de transport de l'électricité, à accélérer l'industrialisation et à contribuer au développement durable des zones rurales, périurbaines et urbaines. Elle permettra également d'améliorer l'accès des populations aux services énergétiques à des coûts abordables, conformément au Pacte national de l'énergie et au Plan RELANCE 2026-2030.

La mise en œuvre de cette initiative sectorielle permettra entre autres :

- de renouveler les équipements de transport de l'électricité ;
- d'étendre le réseau de distribution électrique existant ;
- d'apporter des solutions énergétiques durables aux écoles, aux ménages et aux formations sanitaires ;
- d'assurer l'accès aux services électriques à plus de 250 000 ménages ainsi qu'à des micros, petites et moyennes entreprises ;

- de créer des opportunités d'emplois à travers l'usage productif de l'énergie.

Le coût global de l'initiative sectorielle d'accroissement de la souveraineté énergétique s'élève à 104,175 milliards F CFA. Elle sera financée par l'Etat burkinabè et ses partenaires.

L'adoption de ce rapport permet la mise en œuvre de l'initiative sectorielle d'accroissement de la souveraineté énergétique du Burkina Faso.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre d'Etat, ministre de la Guerre et de la défense patriotique a fait au Conseil le compte rendu de la deuxième réunion des ministres chargés de la Défense de la Confédération des Etats du Sahel (AES), tenue le 10 juillet 2026 à Ouagadougou.

Cette réunion ministérielle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de l'An 2 de la Confédération des Etats du Sahel à travers la poursuite de l'opérationnalisation de la Force unifiée de l'AES (FU-AES).

Au terme des échanges, les travaux ont permis d'examiner, d'adopter et de signer l'Accord sur le statut de la Force unifiée de l'AES. Par ailleurs, des orientations stratégiques et opérationnelles ont été arrêtées, portant notamment sur la mise en place d'un système d'alerte, la redynamisation de la cellule de communication et l'acquisition de moyens stratégiques.

II.2. Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la mobilité a fait au Conseil une communication relative à une analyse de la situation pluviométrique du 1^{er} avril au 31 juillet 2026 dans notre pays.

L'installation de la présente saison pluvieuse a été tardive à normale sur la majeure partie du pays comparativement aux données de référence 1991-2020. Ainsi, les cumuls pluviométriques saisonniers enregistrés sur la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2026 ont été globalement déficitaires à similaires sur la majeure partie du pays par rapport à ceux de la même période en 2025. En revanche, des excédents pluviométriques ont été enregistrés dans certaines localités des régions du Goulmou, de la Tapoa, du Nakambé et dans les parties sud de Nando, de Oubri, des Koulsé et du Liptako.

Les baisses pluviométriques les plus importantes ont été observées à Tiogo (-350 mm), à Sindou (-319 mm), à Kouka (-230 mm), à Bondokuy (-224 mm), à Orodara (-223 mm), à Piéla (-221 mm), à Loumana (-221 mm), à Touga

(-220 mm), à Godyr (-220 mm), à Bobo-Dioulasso (-217 mm), à Djibasso (-210 mm), à Koundougou (-208 mm) et à Bama (-200 mm).

Par rapport à la normale (moyenne 1991-2020), les cumuls pluviométriques saisonniers du 1^{er} avril au 31 juillet 2026 pour la même période ont été globalement similaires à déficitaires sur la majeure partie du pays. Cependant, des excédents ont été notés dans certaines localités, notamment dans les régions du Bankui, du Goulmou et des Koulsé.

Les hausses les plus importantes ont été relevées à Boulsa (+103 mm), à Matiacoali (+103 mm), à Bagassi (+92 mm), à Koubouré (+70 mm) et à Sidéradougou (+56 mm).

Durant la période Août-Septembre-Octobre (ASO) 2026, des cumuls pluviométriques globalement normaux à tendance excédentaire par rapport à la moyenne de référence 1991-2020 sont attendus sur la majeure partie du pays.

Un risque élevé de séquences sèches longues est attendu en fin de saison sur la majeure partie du pays. Néanmoins, dans les régions de la Tapoa, du Goulmou, du Nakambé, du Nazinon et les parties sud des régions de la Sirba, de Oubri et de Nando, des séquences sèches courtes sont attendues en fin de saison.

Quant à la fin de la saison pluvieuse 2026, elle est attendue tardive à tendance normale sur l'ensemble du territoire.

II.3. Le ministre de la Justice a fait au Conseil le compte rendu du déroulement des travaux de la session permanente de l'Assemblée législative du Peuple (ALP), couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026.

Sur 42 projets de loi inscrits à l'ordre du jour, 33 lois à fort impact socio-économique ont été adoptées. Parmi les textes majeurs figurent la loi portant « **FASO BŦ-KAOORE** », le nouveau Code de l'urbanisme et de la construction,

la loi portant statut de la chefferie coutumière et traditionnelle, la loi relative aux libertés religieuses, la réforme du Code du travail et la loi portant révision de la Charte de la transition.

Un projet de loi a été retiré, 8 sont en cours d'examen et une résolution instituant l'emblème du Parlement a été adoptée le 09 janvier 2026. Sur le plan du contrôle de l'action gouvernementale, les députés ont interpellé le Gouvernement à travers trois questions (une orale avec débat et deux écrites).

La session a également été marquée par l'Exposé du Premier ministre sur la situation de la Nation le 30 janvier 2026, la présentation du Plan RELANCE 2026-2030, ainsi que le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2027-2029.

II.4. Le ministre de la Santé a fait au Conseil **deux (02) communications :**

- **la première communication** est relative aux résultats du deuxième passage (P1) de la campagne de Chimio-prévention du paludisme saisonnier plus (CPS+) de l'année 2026 au Burkina Faso.

Ce deuxième passage s'est tenu du 23 au 26 juillet 2026 dans les 70 districts sanitaires du pays.

Pour une cible attendue de 4 753 195 enfants de 3 à 59 mois, 4 751 269 ont été traités lors de ce passage permettant d'obtenir les résultats suivants :

- 51% des enfants de sexe féminin traités ;
- 91% des enfants traités à travers la stratégie de porte-à-porte et 7% en site fixe avancé ;
- 69 effets indésirables mineurs notifiés, sans aucun cas d'effet indésirable grave ;

- 600 tests de diagnostic rapide (TDR) réalisés chez les enfants de 5 à 9 ans dans les formations sanitaires ;
- 1 377 282 concessions visitées dans lesquelles 948 832 gîtes ont été identifiés et 679 181 immédiatement détruits soit 71,58 %.

Par ailleurs, la digitalisation communautaire de la campagne Chimio-prévention du paludisme saisonnier plus (CPS+) a été mise en œuvre dans six (06) districts sanitaires : Bankui, Kombissiri, Pô, Saponé, Tenado et Manga. Cette innovation a permis d'améliorer la disponibilité, la qualité ainsi que la promptitude des données de la campagne.

- **la seconde communication** est relative à l'organisation de la 26^e Assemblée générale ordinaire de l'Association africaine des centrales d'achats de médicaments essentiels (ACAME), prévue les 25 et 26 septembre 2026 à Ouagadougou.

Cette assemblée générale sera notamment marquée par le lancement des activités commémoratives des 30 années d'existence de l'ACAME, les préparatifs de la 5^e édition du Forum africain sur le renforcement de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé (FARCAPS), la désignation du nouveau Directeur Exécutif de l'ACAME et une rencontre entre les directeurs généraux des centrales d'achats des pays membres de l'Alliance des Etats du Sahel (AES), afin d'élaborer une feuille de route pour les achats groupés et de renforcer l'accès aux produits de santé.

L'organisation de cet événement continental à Ouagadougou permettra de réaffirmer le rôle moteur du Burkina Faso en matière de souveraineté sanitaire et de positionner le pays comme une référence continentale dans la chaîne d'approvisionnement des produits de santé.

II.5. Le ministre de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat a fait au Conseil une communication relative à l'organisation de la 18^e édition du Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), prévue du 30 octobre au 08 novembre 2026.

Placée sous le thème : « **Artisanat africain et industrialisation : quelle synergie pour une meilleure organisation et valorisation des produits locaux et du patrimoine culturel ?** », cette 18^e édition du SIAO présente plusieurs innovations. Il s'agit, notamment de l'opérationnalisation du e-SIAO permettant la réservation, le paiement, l'attribution des stands ainsi que l'acquisition des tickets et badges d'entrée en ligne. Par ailleurs, il est prévu de renforcer les initiatives telles que le Village de la Confédération des Etats du Sahel (AES), le SIAO KIDS et la communication internationale à travers les représentations diplomatiques du Burkina Faso.

II.6. Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a présenté au Conseil les résultats des candidats du Burkina Faso à la 48^e session des Comités consultatifs interafricains (CCI) du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), tenue à Ciudad de la Paz (Djibloho), en République de Guinée Equatoriale.

Les travaux en ligne des Comités techniques spécialisés se sont déroulés du 29 juin au 24 juillet 2026, suivis de la réunion ordinaire de validation du Comité consultatif général tenue du 29 au 31 juillet 2026.

Sur un total de 430 candidatures examinées pour l'inscription sur les différentes listes d'aptitude (Maître-Assistant, Chargé de Recherche, Maître de Conférences, Maître de Recherche, Professeur Titulaire et Directeur de Recherche), le Burkina Faso a enregistré 412 inscrits, soit un taux général de réussite de 95,81%.

Le nombre d'admis est en nette progression par rapport à l'année 2025 passant de 318 à 412. Grâce à ces performances, le Burkina Faso vient en tête du classement des pays membres du CAMES.

Le Conseil félicite les lauréats pour les résultats obtenus.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRIMATURE

- Le camarade Joël **TINDANO, Mle 380 335 M**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Directeur de la Coopération et des affaires juridiques de la Commission nationale de contrôle des armes (CNCA) ;
- Le camarade Souleymane **DIALLO, Mle 109 985 Z**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 2^e classe, 4^e échelon, est nommé Directeur Production du Service d'information du Gouvernement (SIG) ;
- La camarade Georgette **DARGA, Mle 50 294 V**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 2^e classe, 8^e échelon, est nommée Directrice Communication du Service d'information du Gouvernement (SIG).

B. AU TITRE DU MINISTERE DE LA GUERRE ET DE LA DEFENSE PATRIOTIQUE

- Le camarade Daba **NAON, Officier**, est nommé Responsable « **Programme 025-Appui à la sécurité et à la protection civile** », cumulativement avec ses fonctions de Commandant de la Brigade nationale de Sapeurs-pompiers ;
- Le camarade Issa **KONSEIGA, Officier**, est nommé Responsable du « **Programme 022 (Dotation)** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur central de l'Intendance militaire.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'EAU, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

- Le camarade Adama **TRAORE, Mle 225 073 Z**, Administrateur des services financiers, 2^e classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances du Centre de promotion de l'aviculture et de multiplication des animaux performants (CPAMAP).

D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- La camarade Pauline Oho **BOGNOUNOU/KAMBOU, Mle 43 090 U**, Inspecteur des impôts, 2^e classe, 3^e échelon, est nommée Chargé de mission ;
- Le camarade Abdélaziz Landry **SIDIBE, Mle 111 151 T**, Administrateur des services financiers, 2^e classe, 3^e échelon, est nommé Contrôleur interne du Projet d'appui au renforcement de la gestion du foncier et des mines (PARGFM) ;
- Le camarade Karim **SAWADOGO, Mle 340 894 G**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Contrôleur interne du Projet de développement des chaînes de valeurs intégrées de l'élevage ;
- Le camarade Noufou **DEPAMA, Mle 235 938 T**, Inspecteur des impôts, 2^e classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur provincial des impôts de la Sissili ;
- La camarade Saibata **SAWADOGO, Mle 51 161 U**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommée Directrice des finances et de la comptabilité de l'Agence nationale de promotion de la finance inclusive (ANPFI) ;
- Le camarade Wendyam Aristide Edgar **KABORE, Mle 104 940 M**, Contrôleur du trésor, 2^e classe, 2^e échelon, est nommé Comptable principal des matières du Bureau burkinabè du droit d'auteur (BBDA) ;

- Le camarade Ousseiné **SAWADOGO, Mle 219 210 H**, Contrôleur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Comptable principal des matières de l'Office national du contrôle des Aménagements et des constructions (ONC-AC) ;
- Le camarade Mamadou **OUATTARA, Mle 112 343 T**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Comptable principal des matières de l'Agence Faso Vêenem (AFV) ;
- Le camarade Yéda Achile **NAGALO, Officier**, est nommé Comptable principal des matières de l'Agence Faso Mèbo.

E. MINISTERE DE LA SECURITE

- Le camarade Nongoubzanga Bernard **BINGO, Mle 42 875 T**, Inspecteur principal des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Conseiller technique, en remplacement du camarade Emanoël KABORE ;
- Le camarade Serge Alain **OUEDRAOGO, Officier**, est nommé Conseiller technique, en remplacement du camarade Arnaud TEGRE ;
- Le camarade Bonswindé **SANKARA, Mle 111 493 G**, Contrôleur général de police, 4^e classe, 2^e échelon, est nommé Chargé de mission ;
- La camarade Nènè Amy **OUEDRAOGO, Mle 111 483 W**, Contrôleur général de police, 4^e classe, 2^e échelon, est nommée Chargé de mission ;
- Le camarade Ardjouma **KARAMA, Mle 111 491 M**, Contrôleur général de police, 4^e classe, 2^e échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Le camarade Aimeric Erwin Koswindé **NANEMA, Officier**, est nommé Chargé de mission ;
- Le camarade Abdoulaye **DIALLO, Officier**, est nommé Chargé de mission ;
- Le camarade Honoré **TRAORE, Mle 283 350 R**, Commissaire principal de police, 2^e classe, 3^e échelon, est nommé Coordonnateur du Centre des opérations de la Police nationale.

F. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

- Le camarade Amed **TRIANDE, Officier**, est nommé Attaché de défense près l'Ambassade du Burkina Faso à Bamako (République du Mali).

G. AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

- Le camarade Moctar **SANFO, Mle 117 275 J**, Enseignant-chercheur, catégorie PD, grade intermédiaire, 1^{er} échelon, est nommé Secrétaire général.

H. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE

- Le camarade Séré **TIEBO, Mle 57 205 Y**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Chef du Département du recouvrement et des règlements ;
- Le camarade Cyrile **TRAORE, Mle 59 952 A**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire principal, catégorie 1, 3^e échelon, est nommé Directeur des études et des stages à l'Ecole nationale de la garde de sécurité pénitentiaire.

I. AU TITRE DU MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- Le camarade Ibrahim Patrick **CONGO, Mle 348 114 A**, Enseignant-chercheur, catégorie P1, 1^{ère} classe, 2^e échelon, est nommé Directeur de la réglementation des communications électroniques.

J. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

- Le camarade Lardia Marcel **THIOMBIANO, Mle 23 19 491 F**, Economiste, est nommé Directeur général de l'Agence burkinabè de l'investissement et de promotion des exportations.

**K. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES
CARRIERES**

- Le camarade Abdou Gafard **ROMBA, Mle 104 423 N**, Administrateur civil, 2^e classe, 4^e échelon, est nommé Chargé d'études.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- de l'Ecole nationale de formation agricole (ENAFa) de Matourkou et de de la Société d'exploitation des phosphates du Burkina (SEPB) au titre du ministère de l'Agriculture, de l'eau, des ressources animales et halieutiques ;
- de l'Office national de sécurisation des sites miniers (ONASSIM) au titre du ministère de la Sécurité ;
- de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU) au titre du ministère des Serviteurs du Peuple ;
- du Centre hospitalier universitaire pédiatrique Charles de Gaulle et de l'Ecole nationale de santé publique (ENSP) au titre du ministère de la Santé ;
- de la Société nouvelle Compagnie industrielle de transformation et d'exploitation des cultures oléagineuses (SN CITEC), de l'Agence burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité (ABNORM) et de la Société sucrière de la Comoé (SOSUCO) au titre du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat ;
- du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST) et de l'Université Yembila Abdoulaye TOGUYENI (UYAT) au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le Conseil a également procédé à la nomination de Présidents aux Conseils d'administration de la Société nouvelle Compagnie industrielle de transformation et d'exploitation des cultures oléagineuses (SN CITEC) et de l'Université Yembila Abdoulaye TOGUYENI (UYAT).

A. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'EAU, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret nomme le camarade Idrissa Wendata Rolland **BELEMLILGA, Mle 216 188 B**, Inspecteur des impôts, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie et des finances au Conseil d'administration de l'Ecole nationale de formation agricole (ENAFa) de Matourkou pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement du camarade Hama BANCE.

Le second décret nomme la camarade Kadidiatou **SOME/OUATTARA, Mle 97 429 T**, Administrateur civil, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité au Conseil d'administration de la Société d'exploitation des phosphates du Burkina (SEPB) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement du camarade Issoufou KONGO.

B. MINISTERE DE LA SECURITE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination du camarade Bapouguini Privat **TANKOANO**, Officier, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Guerre et de la défense patriotique au Conseil d'administration de l'Office national de sécurisation des sites miniers (ONASSIM) pour un premier mandat de trois (03) ans.

C. MINISTERE DES SERVITEURS DU PEUPLE

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret renouvelle le mandat de la camarade Kadidiata **DEMBELE/BICKO, Mle 92 518 V**, Administrateur des affaires sociales, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Famille et de la solidarité au Conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU) pour une dernière période de trois (03) ans.

Le second décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Le camarade Moumouni Amadé **SORO, Mle 208 006 Y**, Inspecteur des impôts.

Au titre du ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité :

- La camarade Minata **SIRIMA, Mle 226 302 M**, Conseiller en gestion des ressources humaines, en remplacement du camarade Ernest KI.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ASSUJETTIS

Au titre des organisations paysannes :

- Le camarade Laurent **DOMBOUE**, Producteur agricole, Président du Conseil d'administration de la Confédération paysanne du Faso (CPF).

D. MINISTERE DE LA SANTE

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret nomme la camarade Mariam **ZAGRE, Mle 225 783 Y**, Inspecteur d'éducation spécialisée, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Famille et de la solidarité au Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire pédiatrique Charles de Gaulle pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le second décret nomme le camarade Mamadou **TRAORE, Mle 247 162 N**, Conseiller en gestion des ressources humaines, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Santé au Conseil d'administration de l'Ecole nationale de santé publique (ENSP) pour un premier mandat de trois (03) ans.

E. MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil a adopté **quatre (04) décrets**.

Le premier décret nomme le camarade Vrouma **BAZIE, Mle PB 359**, Mécanicien généraliste, Administrateur représentant le personnel au Conseil d'administration de la Société nouvelle Compagnie industrielle de transformation et d'exploitation des cultures oléagineuses (SN CITEC) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le deuxième décret nomme la camarade Managawendé Safiata **BOUDA/OUEDRAOGO, Mle 345 075 G**, Conseiller des affaires économiques, Présidente du Conseil d'administration de la Société nouvelle Compagnie industrielle de transformation et d'exploitation des cultures oléagineuses (SN CITEC) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le troisième décret nomme le camarade Paguidba David **SAWADOGO, Mle 104 285 J**, Administrateur des services financiers, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie et des finances au Conseil d'administration de l'Agence burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité (ABNORM) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement du camarade Honoré ZONGO.

Le quatrième décret nomme le camarade Wênd-Bouda Serge **SOUBEAGA, Mle 220 642 N**, Administrateur civil, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité au Conseil d'administration de la Société sucrière de la Comoé (SOSUCO) pour un premier mandat de trois (03) ans.

F. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté **trois (03) décrets**.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat, au Conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de l'Agriculture, de l'eau, des ressources animales et halieutiques :

- Le camarade Daouda **ZONGO, Mle 91 330 C**, Ingénieur d'agriculture, en remplacement du camarade Oumarou SAWADOGO.

Au titre du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat :

- Le camarade Issa **SAWADOGO, Mle 111 294 D**, Administrateur civil, en remplacement du camarade Harouna BANDAOGO.

Le deuxième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Université Yembila Abdoulaye TOGUYENI (UYAT) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- La camarade Olga Mélanie **LOMPO, Mle 53 411 L**, Professeur titulaire, en remplacement de la camarade Bintou SESSOUMA.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (CNRST)

- Le camarade Mathias Bouinzemwendé **POUYA, Mle 334 042 N**, Maître de recherche, en remplacement du camarade Barthélémy YELEMOU.

Le troisième décret nomme la camarade Olga Mélanie **LOMPO, Mle 53 411 L**, Professeur titulaire, Présidente du Conseil d'administration de l'Université Yembila Abdoulaye TOGUYENI pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de la camarade Bintou SESSOUMA.

Le Porte-parole du Gouvernement



Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO
Officier de l'Ordre de l'Étalon